

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

### SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mardi 18 juin 2019 à 20H00

---

**Présidence** : Anne Salomon, Présidente

La Présidente ouvre la 14ème séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 et 4<sup>ème</sup> de son mandat. Elle souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

**37 conseillers** répondent présents à l'appel.

Se sont valablement excusés :

- Olivier Duvoisin, Municipal

Ainsi que les membres du Conseil communal ci-après :

- Nazmi Ahmeti
- Cédric Althaus
- Sevdije Avdyli
- Dominique Barbey-Mayor
- Mattia Campagna
- Lionel Combremont
- Véronique Diserens
- Sylvie Freymond
- Ronny Ghelmini
- Etienne Habegger
- Giovanni Iorizzo
- Nicolas Martin
- Valérie Musy
- Alain Najjar
- Céline Ombelli
- Daniel Perret-Gentil
- Raphaël Tatone

Conseillère absente et non-excusee : Madame Keetha Ponnar

La Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal du 7 mai 2019.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2019 est adopté à l'unanimité.**

La Présidente passe à la lecture de l'ordre du jour :

**1. Communications**

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité

**2. Elections**

- a) du ou de la Président-e du Conseil,
- b) du ou de la Vice-Président-e du Conseil,
- c) du ou de la 2<sup>ème</sup> Vice-Président-e du Conseil,
- d) de deux scrutateurs-trices,
- e) de deux scrutateurs-trices suppléant-e-s.

**3. Rapports des commissions**

- a) Préavis No 39/19, Rapport de gestion et comptes 2018,
- b) Préavis No 40/19, Demande d'un crédit de CHF 465'000.-- pour le réaménagement de la zone de stationnement des Combremonts (parcelle 176).

**4. Rapport de la Présidente sur les archives.**

**5. Propositions individuelles.**

La Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

**1. Communications**

**a) du Bureau**

Le Bureau s'est réuni le mardi 26 mai 2019 pour nommer la commission chargée de rapporter sur le préavis municipal à l'ordre du jour de la présente séance.

La Présidente nous donne lecture des lettres de démission de Messieurs Ronny Ghelmini et Giovanni Iorizzo.

La Présidente informe que la remise des clés de la présidence aura lieu à la salle de Mazan le vendredi 28 juin à 18h30. Des informations pour la suite de la soirée seront données ultérieurement.

Elle prie les personnes qui sont en possession de feuilles de frais pour les préavis et les commissions de les lui remettre rapidement en vue de leur remboursement.

### b) de la Municipalité

#### **Communication No 33/19 : Point de situation sur le préavis n°28/18 - aménagement d'un chemin piétonnier au Champ-du-Gour**

La communication est lue par le Municipal Jean-Philippe Steck.

Comme annoncé lors du Conseil du 7 mai dernier, la réalisation du chemin piétonnier au Champ-du-Gour fait l'objet d'un dépassement important du crédit accordé par le Conseil communal.

Ce dépassement est principalement dû aux raisons suivantes :

- Le tracé du chemin a été plus long que projeté
- Les volumes de terrassement et le nombre de pierres nécessaire à l'épaulement du chemin se sont révélés plus importants
- Des travaux de finitions imprévus ont dû être réalisés

La situation financière finale est projetée avec un bouclage du préavis pour un montant total de CHF 288'188.90 TTC, alors que le préavis était de CHF 168'000.-.

Dans ce dossier, la Municipalité déplore bien évidemment le large dépassement financier et s'en excuse. Un certain nombre de points dans l'avant-projet auraient nécessité l'appui d'une expertise externe. Les travaux sont réalisés et devront être payés. La Municipalité prendra toutes les mesures utiles pour transformer cet échec en une amélioration de ses pratiques et ses méthodes de travail.

La Présidente ouvre la discussion sur cette communication.

Monsieur Serge Demierre pense que ce chemin va devenir le Golgotha du Municipal Steck étant donné ce point de situation et que tout ceci est dû à son péché d'orgueil. En effet, il cite que l'orgueil du Municipal l'a empêché de comprendre le règlement du Conseil communal qui veut que les préavis municipaux soient examinés par une commission du Conseil communal pour justement apporter un regard extérieur aux projets. Monsieur Demierre a présidé la commission sur ce préavis et, à la majorité moins une abstention, cette dernière avait rejeté le préavis en estimant qu'il fallait trouver une solution plus économique. La commission n'a jamais remis en question la pertinence du chemin mais son tracé et, aujourd'hui, les faits lui donnent malheureusement raison. L'orgueil du Municipal Steck l'a poussé à politiser à outrance cette question de tracé et a pris en otage le Conseil par la même occasion. Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 mars 2018 relève que le Municipal Steck était offusqué par les reproches de la commission alors que visiblement cette dernière avait raison, Monsieur Demierre se demande quel devrait être l'état d'esprit du Conseil communal aujourd'hui à l'égard du Municipal Steck d'autant plus qu'il n'assume rien. S'il n'avait pas été aveuglé par son orgueil, le Municipal Jean-Philippe Steck aurait pu retirer ce préavis et remettre l'ouvrage sur le métier mais ceci relevait uniquement de son choix politique. De cette politisation du départ, le bon sens a été oublié et le simple fait de se tenir sur la route où devait déboucher le chemin, aurait permis au Municipal Steck de constater qu'il y a une colline.

## Conseil communal de Moudon

---

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que le tracé du chemin ne peut pas être remis en doute. Le débat a eu lieu au sein de la commission pour l'examen de ce préavis puis au Conseil communal. Il pense que la Municipalité avait des arguments qui tenaient la route et ils ont été validés par le Conseil communal. Le Municipal relève que si la Municipalité avait eu conscience de l'importance du dépassement du coût, les travaux auraient peut-être été arrêtés avant mais les faits ne se sont pas déroulés comme ça.

Monsieur Willy Blaser exprime que, malgré la stupeur, le Conseil communal, bien qu'il s'y attendait, prend acte de cette communication. En se référant au Conseil communal du 13 mars 2018, Monsieur Blaser relate que le Municipal a défendu un préavis boiteux et de manière précipitée avec une certaine arrogance envers quelques conseillers communaux. Le Municipal a mis tous les moyens pour défendre ce projet et réfuté tous les arguments de la commission qui n'était pas contre un chemin mais contre cet endroit. Monsieur Blaser pense que la commission peut être encore remerciée pour son excellent travail et elle avait vu juste. On se retrouve aujourd'hui avec un chemin qui devait être terminé environ vers la rentrée de 2018 et qui ne l'est pas. Après l'orage de ce week-end, le chemin est en piteux état. Monsieur Blaser pense que les membres du Conseil ont été mal informés et que personne n'imaginait une tranchée dans le terrain digne de 1914. Maintenant pour corriger le tout, il faut évacuer des dizaines de mètres cubes de terre et de plus ce chemin aboutit à un carrefour qui peut être dangereux pour les enfants. Dans la partie basse du chemin, il y a également des dégâts impressionnants suite à l'orage et des cailloux jonchent ce chemin. Du haut de la colline on peut aisément s'apercevoir logiquement qu'on pouvait faire beaucoup mieux.

En tant que Conseiller communal depuis près de 25 ans, Monsieur Blaser relève que c'est la première fois que le Conseil communal se retrouve avec un dépassement de 70% sur un préavis et ce n'est peut-être pas terminé et ce, au nom de l'urgence, de la précipitation et de l'aveuglement politique. Monsieur Blaser se demande comment la Municipalité va gérer la partie financière et, bien qu'il faudra payer, si c'est au moyen de communications ou par préavis complémentaires. Il ne sait pas si la COGEFIN devra intervenir dans ce dossier mais Monsieur Blaser informe d'ores et déjà qu'il s'opposera à une rallonge supplémentaire.

Monsieur Michel Piguet trouve les propos de Monsieur Demierre en parlant du Golgotha inappropriés dans un Conseil communal. Il maintient que ce chemin est là où il doit être et les utilisateurs en sont satisfaits. Monsieur Piguet estime qu'on se trompe de cible, le Conseil communal a pris une décision mais n'est pas responsable des problèmes techniques.

Monsieur Christophe Gertsch, au nom du PS/V, insiste sur l'utilité de ce chemin apprécié par beaucoup de monde. Le PS/V a pris bonne note de ce dépassement et ne remet pas en doute l'emplacement de ce chemin. En prenant connaissance de la communication du Municipal Steck, on constate effectivement que ce n'était pas la réalisation qui avait été votée à la base par le Conseil mais que ce dépassement est dû suite à des réalisations

## Conseil communal de Moudon

---

techniques. Monsieur Gertsch relève les excuses de la Municipalité et cite que l'erreur est humaine. Maintenant il faut aller de l'avant et terminer ce chemin.

Monsieur Roger Müller trouve léger qu'on prenne ce genre de problème aussi sommairement sans qu'une approche politique ne prenne ses responsabilités. Certains citoyens se sont adressés à lui pour lui demander ce que que faisait le Conseil communal. Le Conseil est pris en otage et on ne peut pas revenir en arrière.

Monsieur André Zimmermann relève qu'effectivement le tracé a été longuement discuté et heureusement que le chemin n'est pas remis en question. Il est étonné d'entendre parler de politisation de ce préavis et pense que sur le principe il y a eu des erreurs malheureuses de jugement. Il faut toutefois relativiser certaines choses et Monsieur Zimmermann cite que ce dépassement correspond à deux études et peut-être que la Municipalité pourra les « économiser ».

Madame Françoise Matthey relève, si elle comprend bien, qu'il n'y a pas eu d'étude d'ingénieurs mais que c'est le bureau technique qui s'est penché sur ce préavis.

Le Municipal Jean-Philippe Steck dit que le montant du préavis est basé sur les métrés qui ont été faits par le bureau technique en collaboration avec l'entreprise locale. Dans la communication, le Municipal relève que le piquetage du tracé du chemin a été réalisé par un bureau d'ingénieur civil.

Monsieur André Zimmermann voudrait savoir quelle est la procédure prévue pour la suite.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond qu'aucune décision n'est prise et que plusieurs avis divergent sur la bonne façon de procéder. Toutefois, il y a deux possibilités soit un bouclage de préavis par une communication ou une demande de crédit complémentaire par un préavis.

Monsieur Roger Müller comprend bien que ce chemin doit être fini et qu'il ne va pas être dynamité. A son sens ce n'est plus de la compétence du Conseil de prendre des décisions mais il s'agit de prendre acte de cette communication.

La Syndique reconnaît que la Municipalité a fait une erreur de procédure et s'en excuse. En effet, lorsqu'elle s'est rendu compte de ce qui se passait, la Municipalité aurait dû présenter une demande de crédit complémentaire au Conseil communal.

### **Communications orales**

- Le Municipal Olivier Barraud informe par rapport au service de l'intendance de conciergerie de la commune de Moudon. Voilà quelque temps que la Municipalité avait quelques doutes sur l'efficacité et la pertinence de l'organisation de son service de conciergerie. Quelques utilisateurs n'étaient pas contents de la qualité et de la propreté.

## Conseil communal de Moudon

---

La Municipalité a eu connaissance par différents biais des problématiques liées au service de conciergerie, que ce soit sur les bâtiments communaux ou sur les bâtiments scolaires ou encore parascolaires. Devant cette situation pas très structurée et n'étant pas spécialiste du domaine des nettoyages, la Municipalité a décidé de commander un audit à une entreprise de nettoyage. Cette dernière n'était volontairement pas de la place pour avoir une plus grande impartialité dans l'évaluation, avec aussi une prérogative claire que la Municipalité ne voulait pas arriver à des licenciements ou à une externalisation.

Le résultat de l'audit a été rendu à fin avril et ne pourra pas être remis à la COGEFIN pour la raison que cet audit contient le nom des concierges et une évaluation de l'organisation générale mais également une évaluation de différentes personnes et ces éléments sont sous le joug de la protection des données. Il ressort des éléments extrêmement intéressants de cet audit notamment le fait que la Municipalité n'a pas à l'heure actuelle une organisation tant quantitative que qualitative. Le Municipal Barraud cite par exemple que dans le domaine scolaire, les concierges sont présents en journées alors que l'audit souligne que l'organisation des nettoyages dans un collège se fait une fois que les élèves sont partis. L'audit a fait une série de recommandations que la Municipalité a déjà suivi en partie. Un nouvel intendant a été nommé ainsi qu'un responsable technique qui s'occupera de l'ensemble du domaine scolaire.

Monsieur Charles Charvet a 3 questions :

- pourquoi le poste d'intendant n'a pas été mis au concours ?
- est-ce qu'on a renoncé définitivement au poste plus qualifié qui a été mis au concours deux fois ?
- La Municipalité n'a-t-elle pas souci que justement en n'ayant plus de responsable dans le bâtiment, chacun se décharge des responsabilités sur l'autre en cas de problème ?

Le Municipal Olivier Barraud répond que la Municipalité à dessein n'a pas mis le poste au concours comme le prévoit le règlement du personnel. En effet, dans l'audit une des conclusions précisait que la Municipalité avait la personne à l'intérieur du personnel de la commune qui avait le parcours professionnel, les compétences et les connaissances pour occuper cette fonction. L'audit recommandait à la Municipalité de se baser sur les forces internes dont elle disposait et elle a fait ce choix en toute confiance.

Pour la 2<sup>ème</sup> question, le Municipal Barraud répond que le poste avait été mis au concours en espérant trouver un profil qui pouvait correspondre, ce qui n'a pas été le cas. Le poste a été donc scindé en deux, l'intendance des bâtiments pour 60% et la Municipalité engagera ultérieurement une personne avec un pourcentage réduit pour les aspects d'ordre plus technique.

Pour la dernière question de Monsieur Charvet, le Municipal Barraud répond que c'est justement un des éléments dont l'audit a parlé. Les gens fonctionnent beaucoup trop en « cylindre ». Le Municipal cite en exemple que la voirie intervient sur des intérieurs alors même qu'on a des ressources en conciergerie. Il s'agira d'avoir une vision de l'organisation du travail beaucoup plus globale qui dira aussi que le service de la voirie

## Conseil communal de Moudon

---

s'occupera de l'extérieur et le service de conciergerie de l'intérieur. Il s'agit pour la Municipalité qu'il y ait plus de collaboration et elle va mettre en route un service de week-end afin d'éviter que des concierges soient de service 7 jours sur 7 ce qui est déjà illégal. L'audit revient là-dessus en disant qu'il faut changer de mentalité et moderniser dans le bon sens.

Monsieur André Zimmermann remercie la Municipalité pour cette réorganisation et insiste sur le fait qu'il y a aussi des habitudes à changer au sein de l'AIMSLE. Il demande donc à la Municipalité de bien informer aussi la direction d'école car la mise en place sera très difficile.

Le Municipal Olivier Barraud remercie Monsieur Zimmermann pour sa remarque pertinente qui va dans le sens de l'audit. Elle va aussi dans le sens que les partenaires, les gens qui louent des salles ou les sociétés par exemple ont été mal habitués par manque de structure et de conduite à un moment donné et devront se faire à cette réorganisation ce qui prendra un certain temps.

Le Municipal Felix Stürner informe que l'AIMSLE s'occupe des bâtiments et en cas de problème c'est avec la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) qu'ils seront traités. La Direction ne dépend pas de l'AIMSLE et n'a aucune prise sur les directeurs. Il faut effectivement clarifier ces malentendus par rapport aux enseignants et là, le Municipal pense que le rapport inter commune ausculte le problème de rapport commune-commune.

L'AIMSLE n'est pas en cause en tant qu'employeur des concierges qui sont les employés dans le sens communal.

- Le Municipal Jean-Philippe Steck informe que la Municipalité a reçu en date du 15 janvier de cette année, de la part de Mme Denise Delay, la résiliation du bail commercial qui la lie avec la commune pour l'exploitation de l'Auberge communale de la Douane, avec date d'effet au 31 mars 2020.

La Municipalité remercie d'ores et déjà Madame Delay pour son engagement de nombreuses années au sein de son établissement, et au service de la population moudonnoise et des visiteurs de notre ville.

La Municipalité étudie actuellement les possibilités, voir les nécessités, d'une rénovation de l'auberge communale. Une fermeture de l'auberge pour quelques mois sera probable au printemps 2020, pour permettre de réaliser ces travaux, pour lesquels un préavis sera soumis au Conseil communal. En parallèle, la recherche d'un nouveau tenancier démarrera à l'automne prochain, avec l'appui d'un bureau spécialisé dans la gestion de la restauration.

- La syndique Carole Pico fait une communication sur le dossier RétroBus qui fait suite à celle du 7 mai dernier. Elle rappelle que la Municipalité a rendu une décision le 26 mars 2019 qui ordonnait l'évacuation, dans un délai de 60 jours, de tous les bus garés à



l'extérieur des bâtiments construits sur les deux parcelles de la Pussaz et du Grand-Pré propriétés de l'association RétroBus. La décision de la Municipalité du 26 mars 2019 n'a pas fait l'objet de recours auprès de la CDAP. L'Association a désormais 60 jours dès l'entrée en force de la décision pour prendre les mesures pour évacuer les bus garés à l'extérieur ce qui fait environ jusqu'à la fin juillet. Entre-temps, soit le 5 juin dernier, la Municipalité a écrit une lettre à RétroBus pour lui demander de quelle manière et quelles mesures l'association avait l'intention de prendre pour l'évacuation de ces bus et respecter le délai. La Municipalité attend maintenant des nouvelles de RétroBus au sujet de cette évacuation. Si rien ne bouge, au début du mois d'août, la Municipalité rendra une décision pour donner un ordre d'exécution par substitution, autrement dit c'est la Municipalité qui se chargera de procéder à l'évacuation des bus avec les frais qui seront facturés à l'association. La Municipalité espère que RétroBus prendra ses responsabilités et que le courrier que la Municipalité recevra de sa part sera une solution d'évacuation.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

### 2. Elections

Selon l'article 12 du règlement du Conseil communal, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

De ce fait, ont été élus tacitement et par acclamations pour l'année 2019-2020, selon le tour des Partis :

– Présidente du Conseil :

**Madame Monique Tombez (PLR)**

– Vice-Président du Conseil :

**Monsieur Christophe Gertsch (S)**

– 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil :

**Monsieur Michel Bula (EM)**

– Scrutateurs :

**Madame Sevdije Avdyli (PLR) et Monsieur Miguel Pittet (EM)**

– Scrutateurs suppléants :

**Messieurs Patrick Soppelsa (PLR) et Patrick Foulk (S)**

Chaque élu (e) est vivement applaudi.

### 3. Rapport de commission



## **a) Préavis No 39/19 : Rapport de gestion et comptes 2018**

La parole est passée à Monsieur Michel Lohner, Président de la COGEFIN pour la lecture de l'introduction du rapport.

Puis, chaque dicastère des comptes est passé en revue, en rappelant les numéros de pages et les numéros des comptes pour assurer que chacun puisse suivre.

Les remarques sont également lues ainsi que les réponses qui y sont apportées.

### **Comptes 2018**

#### **1. Administration générale**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

#### **2. Finances**

##### *Compte No 210.3301.00 - Défalcation d'impôt*

Monsieur Charles Charvet constate que le montant des défalcatons a augmenté d'environ CHF 190'000.- par rapport à 2017. La COGEFIN a voulu connaître la raison de cette augmentation et la réponse a été que c'est le Canton qui décidait et que l'on ne pouvait rien faire. Monsieur Charvet insiste et demande si vraiment il n'y a rien faire d'une part car ça représente quand même 8% de l'impôt sur le revenu.

Le Municipal Olivier Barraud répond que la Municipalité examine la liste et la composition de ces défalcatons mais n'a pas accès à la raison de la défalcation. Il y a les faillites d'entreprises puis les faillites personnelles et sur ces deux objets, il n'y a aucun moyen d'emprise pour aller récupérer des sous. Il y a également une série de noms de personnes qui apparaissent et pour qui, pour une raison de recours contre une décision de taxation qui peut prendre une année ou plus, on ne peut pas non plus récupérer des sous. Le Municipal Barraud et le Boursier passent au travers de cette liste mais ne voient pas comment aller récupérer des montants. Si la commune fait ça elle-même, c'est un poste de travail pour une personne qui doit être compétente et qualifiée pour aller faire des recherches et des procédures sans avoir la certitude de pouvoir récupérer quoi que ce soit. Honnêtement, le Municipal, en regard de la liste examinée avec le Boursier, dit ne rien pouvoir récupérer et reconnaît que ce n'est pas très réjouissant.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

#### **3. Domaines et bâtiments**

##### *Compte 310.4272.00 - Redevances utilisation domaine public et administratif*

Monsieur Charles Charvet relève que la Municipalité, afin de minimiser le bénéfice, avait fait des amortissements extraordinaires de l'ordre de CHF 1,4 million et avait créé divers fonds. Pourquoi alors ne pas avoir créé un fonds « acquisitions de terrains » par exemple avec la redevance de CHF 800'000.- du DDP qui a été fait au cours de l'année 2018. Monsieur Charvet est étonné car la commune n'a semble-t-il plus beaucoup de terrains à disposition et cela aurait peut-être permis d'avoir un fonds pour les acquisitions futures.

## Conseil communal de Moudon

---

Le Municipal Olivier Barraud répond que c'est un choix politique car on sait aussi les choses qui vont arriver, entre autres l'aménagement du centre-ville et l'aménagement de la place de la Gare. La Municipalité fait des provisions sur des choses dont elle anticipe la venue. Si la Municipalité a l'opportunité d'acheter un terrain, elle a tout à fait la possibilité de le faire et ne manquera pas l'occasion mais ce n'est pas quelque chose que l'on peut prévoir. Quand la Municipalité alimente des provisions c'est qu'elle a un but et sait que c'est sur des éléments qui vont arriver.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

### 4. Travaux

*Compte 450.3199.08 - Réduction récupération impôt préalable*

*Compte 450.3320.00 - Amortissements supplémentaires*

*Compte 450.3812.00 - Attribution à provision gestion déchets*

*Compte 450.4812.00 - Prélèvement cpte réserve gestion ordure*

Monsieur Charles Charvet a de la peine à comprendre les amortissements supplémentaires mais qu'on retire CHF 200'000.- au compte de réserve gestion ordure, on ne sait pas trop ce que vient faire les CHF 15'880.-, etc. il souhaite avoir des explications complémentaires.

Le Municipal Olivier Barraud répond qu'il y a un élément d'ordre financier qui est les CHF 200'000.-. En fait, il y avait une provision « diverses » et, dans cette provision, il y avait CHF 200'000.- destiné pour la nouvelle déchetterie. Cette provision, qui aurait dû être dissoute au moment où la déchetterie a été faite et qui date avant l'arrivée du Boursier Nicolas Rapin, n'est pas liée au compte déchets. Si on peut avoir une petite marge de fluctuation, légalement on n'a pas le droit d'avoir des provisions « déchets ». Cette provision de CHF 200'000 aurait dû donc être dissoute depuis longtemps. Le Municipal Barraud et le Boursier ont recherché historiquement pourquoi ça n'a pas été fait mais sans succès.

Aujourd'hui, il n'y a donc aucune raison de garder cette provision. La Municipalité a décidé de la dissoudre et de rentrer dans la gestion normale des déchets avec de reprises ou de l'alimentation de l'exercice qui est limité et contrôlé par Monsieur Prix.

La Municipale Michèle Pidoux, à une question de Monsieur Charvet, répond que les CHF 21'000.- de TVA au compte 450.3199.08 concerne les CHF 200'000.- de la reprise sur provision et qui pourrait être demandé.

Le Municipal Olivier Barraud explique les complexités de la TVA et c'est par prudence que le Boursier a mis ce montant de CHF 21'000.-.

Monsieur Charvet relève que se ce montant de CHF 21'000.- se trouve dans les charges, c'est qu'il correspond à une facture.

Le Municipal Olivier Barraud va regarder ce compte de plus près et les explications nécessaires suivront par courrier.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

### 5. Instruction publique et cultes

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur André Zimmermann expose la construction du nouveau collège et le financement par l'AIMLE, mais où est-ce que cela apparaît dans les comptes ? Est-ce dans le compte 510.3522.02 avec une augmentation de CHF 350'000.- et, s'il a bien compris ça correspondrait au coût d'une demi-année ?

Le Municipal Olivier Barraud répond que le coût est effectivement pour une demi-année pour 2018. Il souligne toutefois que c'est un peu plus qu'une simple demi-année car du personnel a été engagé un peu avant et on ne peut pas faire fois deux ce montant et se dire qu'on a le montant pour une année.

Madame Monique Tombez a pu lire dans la presse il y a quelque temps qu'une subvention, une aide au démarrage ou un subside d'environ CHF 80'000.- avait été oublié. Dans les journaux, il était écrit qu'on essayait de récupérer ce montant. Qu'en est-il à ce jour ?

Le Municipal Felix Stürner explique que chaque fois qu'on agrandit une structure d'APE, en fonction du nombre de place, on touche un subside. Ce dernier est fédéral et sous l'égide de l'OFAS et du Canton. Les demandes de subsides se faisaient jusqu'en 2018 par les associations intercommunales, soit l'AIMLE. Depuis 2018, pour la partie qui concerne le subside cantonal c'est l'ARAJ, donc la faitière de la région, qui doit inscrire la demande. L'AIMLE a fait la même procédure que lors des autres demandes en envoyant notamment une copie de la demande de subside d'aide au démarrage de l'OFAS à l'ARAJ, ce qui a fonctionné pour la partie Moudon concernant l'agrandissement au Château de Carrouge et Créé un problème pour l'agrandissement à Lucens. C'est donc là que ces CHF 80'000.- sont restés en suspens, on a touché le subside fédéral mais pas le subside cantonal. Actuellement des tractations avec l'ARAJ et l'AFAG sont en cours pour pouvoir récupérer au moins une partie de ce subside cantonal.

Le Municipal a fait personnellement des démarches auprès du Président de l'AFAG et la collègue députée Alette Rey-Marion est également intervenue auprès de la Présidente du Conseil d'Etat. Cette dernière ne formule pas de possibilité d'intervenir étant donné que le législateur a voulu que ce soit les communes qui s'occupent de la partie de la gestion notamment des finances et qui est sous contrôle cantonal mais pas directement sous le contrôle du Département de Madame Gorrite. Cette dernière peut, en tant qu'organe de contrôle, dire de faire un geste mais elle ne peut pas intervenir vu que c'est au niveau communal. Une rencontre avec l'AIMLE et l'AFAG aura lieu dans 2 semaines environ et il faudra voir à ce moment-là s'il n'y a vraiment pas moyen de débloquer de l'argent.

Le Municipal Stürner relève encore que du point de vue budgétaire ce montant n'est pas une perte mais un manque à gagner.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close

### **6. Police**

*Remarque de la COGEFIN :*

*Selon notre compréhension, les amendes prononcées sur le domaine privé (par exemple sur les terrains de la caserne de Valacrêt) alimentent la caisse communale.*

*Compte 610.3011.00 - Traitements*

Monsieur André Zimmermann relève une augmentation de plus de CHF 60'000.-. Est-ce qu'il y a engagement d'une personne de plus ?

Le Municipal Olivier Barraud répond par l'affirmative. Ce service a dû faire face à des absences pour raisons de maladie et opération et une personne a été engagée pour assurer un effectif minimum.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

### **7. Service social**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

### **8. Services industriels**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- Le compte de fonctionnement par nature,
- le bilan,
- le résumé des investissements,
- les investissements détaillés,
- les indicateurs

La parole n'est pas demandée pour les 5 éléments ci-dessus et la discussion est close.

Le Président Michel Lohner relève que la COGEFIN n'a pas reçu à temps le rapport de révision. Les membres du Conseil l'ont reçu entretemps et donc la COGEFIN en a pris connaissance. Ce rapport est daté du 7 juin 2019 et est établi par la Fiduciaire Intermandat SA à Lausanne.

La conclusion de l'audit de la Fiduciaire est que les comptes communaux pour l'exercice 2018 sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Monsieur Michel Lohner nous donne lecture des conclusions :

*L'augmentation d'environ 10% des charges pourrait paraître trop importante. Elle est toutefois à relativiser si on considère que les effectifs des employés communaux ont augmenté de 5 ETP. D'autre part, les produits augmentant également de 10%, l'équilibre est conservé. Il s'agit tout de même, à notre avis, d'un indicateur à surveiller.*

*Ces indicateurs (tableau des indicateurs pour les six dernières années) montrent non seulement la bonne tenue des comptes, mais aussi une volonté de contenir les dépenses en prévision des travaux importants devant être réalisés ces prochaines années. Il convient toutefois de relativiser ces chiffres par rapport aux investissements importants consentis par Moudon en 2017-2018 pour la construction des bâtiments scolaires et de gymnastique du Fey. Notre part d'investissement représente plus de CHF 16 millions alors que la part d'emprunt est de l'ordre de CHF 13'250'000.-.*

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Charles Charvet constate une bonne santé financière même avec des investissements importants dans le futur. Il n'en reste pas moins qu'avec cette bonne santé financière, avec le fait qu'en 2020 le Canton va reprendre CHF 600'000.- de la facture sociale et que la RIE III ne semble pas avoir d'incidence particulière sur les finances communales, il serait peut-être temps de faire profiter le contribuable d'autant plus que le taux d'imposition à Moudon est le même que dans les autres communes de la même importance. Donc CHF 600'000.- d'économie cela correspond à CHF 107'000.- d'impôt et 5,5 points d'impôt environ.

Monsieur Charvet demande donc à la Municipalité de tenir compte de ces remarques lors de leur prochaine séance.

Le Municipal Olivier Barraud ne va pas s'avancer sur le préavis qui n'a pas encore été discuté en Municipalité et qui sera présenté prochainement au Conseil. Toutefois, il y a un élément qu'il ne faut pas négliger, c'est la dette qui a été consolidée avec l'AIMLE. La Municipalité se concentre sur les exercices pour se préparer notamment avec des amortissements extraordinaires. A un moment donné, quand il y aura eu les investissements concernant le Centre ville et la place de la Gare, il faudra aussi les amortir. On aura donc des coûts d'amortissements qui vont venir se rajouter au budget de fonctionnement. Le Municipal Barraud pense qu'avant d'avoir des velléités en mettant une pression fiscale sur les citoyens moudonnois, ce qui n'est pas le cas, c'est de maintenir le taux tel qu'il est. Quoi qu'il en soit, c'est une discussion qui aura lieu dans le cadre de la Municipalité, mais il ne faut pas oublier les éléments desquels on a une consolidation. Si le Municipal maintient que la RIE III n'a pas d'incidence, elle va quand même faire perdre quelques milliers de francs et d'ailleurs, elle fait déjà perdre ce que personne n'avait anticipé pour le bouclage des comptes des entreprises sur l'exercice 2018, la prudence reste donc de mise.

Monsieur Charles Charvet souligne que les propos du Municipal Olivier Barraud signifient que si le taux reste à 75%, la pression fiscale augmentera et il a été dit dans un communiqué fait par le canton que les communes doivent baisser le taux d'imposition de 2,5 points. Il faudrait quand même que la pression fiscale n'augmente pas sur le contribuable moyen qui continue à subir cette pression fiscale.

Le Municipal Olivier Barraud répète que le niveau fiscal resterait le même sur les moudonnois et n'a jamais affirmé que le taux demeurerait à 75%. La pression fiscale c'est le Canton et la Commune et la ligne qu'a toujours communiqué le Municipal en commission de gestion des finances c'est ce niveau-là et la pression qu'on a aujourd'hui qu'il faut maintenir. Si le canton augmente, logiquement la commune doit baisser le taux.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe à la partie gestion de la commune.

### Gestion 2018

Le Président de la COGEFIN, Monsieur Michel Lohner, donne lecture de l'introduction du rapport de la COGEFIN sur la gestion 2018.

Puis Monsieur Michel Lohner passe aux questions posées aux Municipaux et nous donne lecture des remarques diverses.

Dicastère de Madame Carole Pico, Syndique, Administration générale, Sécurité et Promotion économique :

*Le regard de la Syndique sur l'année 2018 est résolument positif. La Municipalité travaille en harmonie et la collégialité est bien respectée. Beaucoup de projets ambitieux sont dans le pipeline et, élément très motivant, leur financement est sur la bonne voie, voire assuré.*

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Dicastère du Municipal Olivier Barraud, Ressources humaines et finances :

*La situation financière de la commune peut être considérée comme bonne.*

*Au niveau des ressources humaines, la bourse a dû travailler en effectif réduit en raison du congé maternité d'une collaboratrice à 100%.*

*D'une manière générale, le personnel communal est motivé et semble apprécier le fait d'être maintenant au bénéfice d'un nouveau règlement du personnel très à son avantage, même si les échos dans ce sens n'ont pas été nombreux.*

*La commission s'est toutefois inquiétée de quelques cas de maladies prolongées provoquées, semble-t-il, par des conditions de travail exigeantes, des facteurs familiaux ou environnementaux difficiles. Les services étant réduits en effectifs, toute absence prolongée déstabilise fortement leur fonctionnement.*

*Peut-être serait-il judicieux d'obtenir l'avis extérieur d'une organisation spécialisée afin d'en déterminer les causes et éviter le plus possible ces situations déstabilisantes pour chacune et chacun.*

La discussion est ouverte.

Monsieur Charles Charvet s'adresse au Municipal Olivier Barraud et lui demande si le taux d'absentéisme est suivi et comparable à d'autres communes de même importance ?

Le Municipal Olivier Barraud répond par la négative mais que la Municipalité l'aura grâce à l'outil de gestion du temps. Aujourd'hui c'est chaque service qui fait un peu sa « popote », il n'y a pas de vision globale et c'est difficile d'avoir une bonne gestion. Avant de faire intervenir des gens de l'externe, on va d'abord avoir des données qui sont prévues grâce au système d'inscriptions du temps de travail, on aura des absences de courtes et longues durées etc. et ça permettra une évaluation. Aujourd'hui on s'occupe plutôt des absences de longue durée. A l'avenir, avec la notification du temps, il y aura un outil qui permettra d'avoir un suivi plus professionnel des absences.



## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Michel Lohner apporte un complément. Ce travail a été fait dans le dicastère de la Municipale Michèle Pidoux où elle indique 170 jours d'absences maladie pour 12,5 employés. Cela représente près de 14 jours de maladie par employé et par année. Après avoir comparé le taux avec la moyenne nationale pour ce type d'activité qui est de 5,7%, Moudon est dans cette zone-là.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Dicastère du Municipal Jean-Philippe Steck, Aménagement du territoire, Bâtiments et Domaines :

*Les services communaux sont relativement souvent pénalisés dans leurs activités par des pannes informatiques. La COGEFIN souhaite qu'une évaluation du nombre de pannes et de leur durée soit réalisée.*

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Dicastère du Municipal Olivier Duvoisin, Culture, Sport et Tourisme :

*A l'Office du tourisme, d'importants événements au niveau du personnel ont eu des conséquences sur l'organisation et sur les prestations attendues de l'Office. Avec un effectif de 1,5 ETP seulement, plus un stagiaire et un MPC, les absences prolongées au sein d'une équipe aussi réduite influencent fortement les activités.*

Le Municipal Olivier Duvoisin étant excusé, il n'y a pas de discussion.

Dicastère de la Municipale Michèle Pidoux, Service industriel, Voirie, Forêts, Infrastructures routières et souterraines :

*Les grands projets se sont déroulés selon les prévisions.*

*Le réservoir du Chalet du Mont est en service, le changement des lampes de l'éclairage public est en cours et les services Voirie et Forêts ont fusionné. Pour le réservoir du Chalet du Mont, le bouclage financier n'a pas encore pu être réalisé, il manque encore quelques factures.*

*L'élaboration du préavis crédit d'étude de l'étape 1 du réaménagement du centre ville est en préparation, en collaboration avec le service des bâtiments. Le début des travaux est prévu pour 2020.*

*Concernant le marché de l'énergie au sein de la commune, le message délivré par la Municipalité nous semble peu clair. En effet, elle ne souhaite pas faire la promotion du gaz pour éviter de faire de l'ombre au commerce du bois. On peut comprendre ce souhait pour des considérations d'économie locale, d'écologie, etc. Or, il nous semble que le commerce du bois n'est pas vraiment mis en avant non plus auprès de la population moudonnoise. Par ailleurs, la Municipalité n'a pas souhaité prendre à sa charge la centrale de chauffage à bois du Fey, ce que l'on peut comprendre, la commune n'ayant pas l'expertise de ce type d'activité.*



## Conseil communal de Moudon

---

*Notre souhait serait que la Municipalité prenne une position plus claire en ce qui concerne la promotion des énergies et leur commercialisation.*

*Le travail réalisé par l'équipe de voirie lors des Brandons 2018 est digne d'éloges !*

*Les résultats positifs de collaborateurs bien formés sont très appréciés par les usagers de la déchetterie.*

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Dicastère du Municipal Felix Stürner, Enfance, jeunesse et infrastructures scolaires et Jean-Philippe Steck, aménagement du territoire, bâtiments et domaines communaux :

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Dicastère du Municipal Lucas Contomanolis, cohésion sociale et Mobilité :

*Grâce à la présence de notre Municipal dans les lieux associatifs, il semble que notre commune intéresse les organisations à but social. Plusieurs d'entre elles montrent de l'intérêt pour installer une antenne dans notre ville. En plus de Malley Prairie, des négociations sont en cours avec : Equilibre âge, Arc échange, Pan Milar, Consultation sociale, Appartenance.*

*Compte tenu du fait que le contrôle des habitantes constitue la vitrine de la commune auprès des habitantes et habitants, la commission a le sentiment que le service est en sous-effectif.*

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

En complément, la COGEFIN s'est constituée en deux sous-commissions pour étudier des thèmes liés à la gestion communale. Cette année, elle a choisi de se pencher sur les thématiques de la dette et du contrôle des habitants.

La Présidente ouvre la discussion sur les rapports des deux sous-commissions. La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Messieurs Charles Charvet et Willy Blaser relèvent des erreurs dans les compositions des commissions permanentes :

- Commission de recours en matière d'impôts → Madame Ramer n'est pas en vacances !
- A l'AIMLE, il manque Monsieur Serge Demierre
- A la commission Cornier, il manque Madame Valérie Musy
- A la commission de circulation, il manque Monsieur Patrick Soppelsa

La Municipalité en prend acte.

Monsieur Michel Lohner passe à la lecture des conclusions sur les comptes et gestion 2018. A l'unanimité de ses membres, la COGEFIN propose d'approuver les conclusions suivantes :

## Conseil communal de Moudon

---

- approuve la gestion de la Municipalité pour l'année 2018 et lui en donne décharge
- adopte les comptes communaux 2018 tels que présentés, avec un excédent de recettes de CHF 88'956.86

La Présidente passe au vote des conclusions.

Le préavis No 39/19 Comptes et gestion 2018 est accepté par 35 voix et 2 abstentions

Le Municipal Olivier Barraud, au nom de la Municipalité, remercie la COGEFIN pour son travail et la qualité des échanges, c'est un plaisir de travailler dans un climat constructif. Le Municipal remercie les membres de la COGEFIN pour le temps qu'ils passent à scruter méticuleusement les activités et les finances de la commune. Il a fortement apprécié la sous-commission « dettes » qui est un élément important pour la commune. Il remercie également les membres du Conseil pour la pertinence de leurs questions et pour l'acceptation du préavis.

***b) Préavis No 40/19 : Demande d'un crédit de CHF 465'000.- pour le réaménagement de la zone de stationnement des Combremonts (parcelle 176)***

Monsieur Pierre-Alain Volery, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Michel Lohner, rapporteur de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose également à l'unanimité d'accepter les conclusions municipales.

La présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur René Meillard regrette que la place de jeux se trouve au milieu des voitures.

La Syndique Carole Pico relève que la place de jeux ne se trouvera pas au milieu des voitures mais à la place de la grange. Ce sera un peu surélevé et un peu en dehors des voitures. Cet endroit est plus adéquat et des barrières assureront la sécurité. De plus, la place de jeux ne se trouve pas tout près de la Mérine et donc pas dans un endroit humide et à l'ombre.

Madame Sylvia Widmer revient sur les places pour vélos et motos. Elle a vu sur le plan qu'il y avait deux places voiture qui étaient dévolues aux deux roues mais quels aménagements sont prévus pour les vélos afin que ceux-ci tiennent en place et ne tombent pas ?

La Syndique Carole Pico répond que c'est une bonne idée. De toute façon l'emplacement est dévolu et la Municipalité tiendra compte de cette idée. La Municipalité a une bonne marge financière pour prévoir cet aménagement.

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Georges-Alexandre Duc demande des éclaircissements par rapport au mur de grimpe.

Le Municipal Felix Stürner répond qu'il n'y aura pas de mur de grimpe et il s'agit d' une erreur dans le rapport puisqu'il n'a jamais été question d'un mur de grimpe. Par contre, les structures sont relativement légères et c'est une sorte de parcours à plat sur des cordes. La Municipalité voulait aussi éviter que cet endroit devienne un lieu de rencontre pour des actes de vandalisme. D'autre part, il y a déjà un mur de grimpe dans la nouvelle salle de gymnastique.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions municipales.

- 1. autorise la Municipalité à réaliser les travaux pour le réaménagement de la zone de stationnement des Combremonts (parcelle 176),**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 465'000.-, TVA incluse, dont à déduire toute subvention éventuelle,**
- 3. prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que cet investissement pourra être amorti, tout ou partie, par reprise sur le compte « provision places de parc ». Le solde éventuel devant être amorti en 30 ans maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout de la dépense globale de CHF 465'000.- aux meilleures conditions du moment.**

Le préavis No 40/19 est accepté par 34 voix et 3 abstentions

La Syndique Carole Pico remercie le Conseil pour avoir accepté ce préavis ce qui permet d'aller de l'avant.

#### **4. Rapport de la Présidente sur les archives**

*Le 6 juin, j'ai visité les archives.*

*En y entrant, je me suis crue dans Cold Case, affaires classées, avec une alignée de cartons sur des rayonnages. Heureusement, ici, pas de crime sanglant non résolu dans chaque boîte, mais les souvenirs de la vie de la commune et des gens de Moudon. Tout y est trié et classé minutieusement par les archivistes depuis fort longtemps. Ici à l'Hôtel de*

## Conseil communal de Moudon

---

Ville, on commence en 1960. Au fond à gauche, des plans d'architecture posés soigneusement à plat comme des radiographies. Peut-être aurais-je pu y retrouver ceux de la maison Morier si je l'avais su à mon arrivée à Moudon.

Quelques livres anciens encore consultables vers l'entrée.

A la Grenette, plusieurs collections bien plus anciennes, puisqu'on y trouve le premier ouvrage datant de 1270 !

Beaucoup de parchemins fragiles et délicats et cela fait souci de voir sur les murs les traces des infiltrations d'eau menaçant ces merveilles. Les conditions de température et d'humidité laissent à désirer.

Il fut un temps où les documents étaient reliés et de belles collections de livres sont alignées sur les étagères.

Le journal de Moudon avait deux ancêtres :

L'écho de la Broye, journal de Moudon, Résumé des nouvelles des districts de Moudon, Oron et Echallens et L'Eveil, feuille d'avis des districts de la Broye et du Gros-de-Vaud

Le prix des abonnements, en 1953, était respectivement de CHF 8.- par an pour l'Echo de la Broye et de CHF 9.- par an pour l'Eveil.

- J'ai pu y lire quelques passages des feuilletons de l'époque. Le crime de l'Esseyrtie ou la maison sans enclos. Et on attendait le prochain numéro pour savoir la suite.
- La commission du conseil communal chargée de l'organisation de la journée du banquet de Cornier mettait en soumission la fourniture du repas de midi.
- Les actes de bourgeoisie étaient publiés dans le journal
- Le journal des Brandons s'appelait Grain de Sel
- Les tripes semblent avoir été un met de choix pour beaucoup de fêtes et de manifestations
- Un médecin absent trois jours l'annonçait dans le journal
- Moudon avait un cinéma : le Moderne
- Le commerce semblait plutôt florissant : les publicités de plusieurs boucheries, boulangeries, magasin d'habits, de chaussures, de literie, de fermetures éclair et bien d'autres reviennent fréquemment
- Les meubles Pesse étaient à la Rue de la Planche
- Les dames pouvaient faire remailler et repriser leurs bas
- On pouvait distiller quelques jours par année au café du chemin de fer
- On louait un appartement de deux pièces pour 50. — par mois
- Le prix du lait augmentait de 1 centime par litre
- L'association suisse des sélectionneurs vendait 100 kg d'avoine pour 56. —
- En même temps, les plus chanceux des gagnants du Sport-Toto touchaient 50.000.--
- Une manifestation a eu lieu à l'occasion du 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération le 12 Avril 1953. En grandes pompes, avec le préfet et dans tout Moudon
- Le jeudi 5 novembre 1953 a eu lieu la reconnaissance des travaux des endiguements de la Broye moyenne

## Conseil communal de Moudon

---

*On pourrait continuer presque à l'infini et je dois avouer que j'ai pris grand plaisir à parcourir ces documents. On ne peut que féliciter les anciens archivistes et actuellement Monsieur Bloch pour les efforts fournis à conserver aux mieux notre histoire.*

### **5. Propositions individuelles**

Monsieur Willy Blaser s'adresse à la Municipale Michèle Pidoux et lui demande si le préavis concernant le centre ville va voir le jour encore en 2019 ?

La Municipale Michèle Pidoux lui répond que la Municipalité a reçu les soumissions Génie Civil la semaine dernière. Elle attend les remarques du Canton sur l'avant-projet qu'elle espère recevoir avant l'été. La Municipale n'a pas envie de mettre à l'enquête un projet qui n'a pas été validé par le Canton et tout recommencer en cas de problème.

Madame Sylvia Widmer remercie et félicite la Municipalité pour l'installation de bacs de partages de légumes.

Monsieur Daniel Goy propose à la Municipalité de fermer la Grand Rue pour le dernier Conseil au mois de juin afin d'éviter le bruit de la circulation et pouvoir ainsi ouvrir les fenêtres pour avoir un peu d'air.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 22h20, la Présidente clôt la séance en souhaitant à l'assemblée un bel été et de bonnes vacances.

**Conseil communal de Moudon**

**La Présidente :**

**La Secrétaire :**

**Anne Salomon**

**Nicole Wyler**